

AVIS DES SOCIETES

CONVOCACTION A L'AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis

Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire**, qui se tiendra le vendredi 06 décembre 2019 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise IACE à 11h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2018 ;
10. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
11. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes
12. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis

Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de

l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de -75 986 092 TND.

Cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-48 945 396
Amortissements différés	-200 270 183
Pertes non reportables	-4 515 244
Résultat de l'exercice 2018	-75 986 092
Total à affecter (perte)	-329 716 915
Résultats reportés	-78 779 603
Amortissements différés	-241 977 767
Pertes non reportables	-8 959 545
Total affecté (perte)	-329 716 915

Cette résolution a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2018

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2018 à 500 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 2 000 DT en net.

Cette résolution a été adoptée à

8^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mr Kais JEMAIA est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2021.

Cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire au compte MTBF- PWC est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2021.

Cette résolution a été adoptée à

10^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à